Le statut d’immigré en France du chef du FLN

10/05/2014 à 19h52

> *Selon des sources officielles du ministère français de l’Intérieur, relayées par la presse écrite, le secrétaire général du FLN serait titulaire du certificat de résidence de dix ans depuis avril 2012. M. Saadani aurait déposé une demande de carte de séjour devant le service des étrangers de la préfecture des Hauts-de-Seine le 12 avril 2011.*

Source

Merci à **ranelagh**